

**DÉPARTEMENT DU CALVADOS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SEULLES TERRE ET MER**
**10 PLACE EDMOND PAILLAUD
CREULLY
14480 CREULLY SUR
SEULLES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2020 – 067 : Redevance spéciale :
exonération de TEOM pour les assujettis à la
redevance spéciale**

Séance du 17 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 17 septembre, à 19h30, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes Seules Terre et Mer se sont réunis dans la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully sur Seules, sous la présidence de Monsieur Thierry OZENNE, Président. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le jeudi 10 septembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 11 septembre 2020.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	38	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITE
Pour: 43
Contre : 0
Abstention : 0

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Nadine BACA, Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Daniel DESCHAMPS, Marcel DUBOIS, Jean DUVAL, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Stéphane JACQUET, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Patrick LAVARDE, Sylvie LE BUGLE, Gwenaëlle LECONTE, Lysiane LE DUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Fabien TESSIER, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET, Richard VILLECHENON.

Ont donné pouvoir :

Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE,
Sandrine GARÇON adonné pouvoir à Didier COUILLARD,
Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Sylvaine LEFEVRE
Alain SCRIBE a donné pouvoir à Gilles TABOUREL,

Le Conseil communautaire a nommé Stéphane JACQUET secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 29 juillet 2020 est adopté à l'unanimité

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2020

Application agréée E-legalite.com

DEL2020-067 : REDEVANCE SPECIALE : EXONERATION DE LA TEOM POUR LES ASSUJETTIS A LA REDEVANCE SPECIALE

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2333-78,
- Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1521 et 1639A
- Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2017 modifiant les statuts de Seules Terre et Mer
- Vu la dissolution du SIDOM de Creully au 31 décembre 2019.
- Vu la liste des redevable de la redevance spéciale
- Vu l'avis favorable du Bureau

Considérant que pour exonérer de la TEOM 2021 les assujettis à la redevance spéciale, il est nécessaire de délibérer avant le 1^{er} octobre 2020,

Considérant que pour les assujettis des secteurs de Collectéa, l'exonération est votée par le syndicat,

Il convient ainsi d'exonérer les assujettis à la redevance spéciale pour les redevables des communes non comprises dans ce syndicat

Liste des assujettis :

Enseigne	Nom	Adresse facturation	Code Postal	Commune
BOUCHERIE LEMAIRE	Monsieur Thierry LEMAIRE	Rue de la 8 ^e armée	14114	VER-SUR-MER
C2A GOLD BEACH	Monsieur IUZZOLINO	Rue Devonshire Regiment	14960	ASNELLES
CAMES ET CHÂTEAU DE VAUX	CONSEIL DEPARTEMENTAL	rue du Château de Vaux	14470	GRAYE-SUR-MER
CAMPING MUNICIPAL QUINTEFEUILLE	Mairie d'Asnelles	13 rue de Southampton	14960	ASNELLES
CENTRE DE VACANCES CCE-SNCF	Monsieur Philippe COUCKUIT	42 Rue Southampton	14960	ASNELLES
CENTRE LES TAMARIS	FEDERATION DES ŒUVRES LAIQUES	Avenue de la Libération	14960	ASNELLES
LA FERME DE LA RANCONNIERE	SAS Domaine de la Rançonnière	Route d'Arromanches	14480	CREPON
L'ÉPI DE VER	Madame MONNIER	25 rue de la 8 ^e armée	14114	VER-SUR-MER
LES TOURELLES (CapFrance)	Monsieur Stéphane MELLET	Avenue de la Libération	14960	ASNELLES
PRL Le Grand Calme		Rue Maurice Schumann	14960	ASNELLES
SERVICES TECHNIQUES	Mairie d'Asnelles	13 Rue Southampton	14960	ASNELLES
SERVICES TECHNIQUES	Mairie de Graye-sur-Mer	36 rue Grande	14470	GRAYE-SUR-MER
SERVICES TECHNIQUES	Mairie de Ver-sur-Mer	4 place de l'Amiral Byrd	14114	VER-SUR-MER
U.N.C.M.T.	Madame Nathalie GODDERIDGE	la Bambinière 17 rue Rivière	14114	VER-SUR-MER
CAMPING CLOS DU MOULIN	Madame Béatrice FRERET	rue de Banville	14470	GRAYE-SUR-MER
CAMPING MUNICIPAL CANADIAN SCOTTISH	Mairie de Graye	36 rue Grande	14470	GRAYE-SUR-MER

Il convient d'exonérer les assujettis de l'ex-SIDOM de Creully, à savoir :

Bény-sur-Mer	Mairie de Bény-sur-Mer - Salle des fêtes
Colombiers-sur-Seulles	Mairie de Colombiers-sur-Seulles - Chalet
	Mairie de Colombiers-sur-Seulles
Creully sur Seulles	Ecole
	RSI
	Garderie
	Gymnase 1
	Gymnase 2
	Médiathèque
	Gendarmerie de Creully

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2020

Application agréée E-legalite.com

	Camping les 3 Rivières
	Collège
	Mairie de Creully sur Seules - Services Techniques de Creully
	Mairie de Creully sur Seules - Salle des fêtes de St Gabriel Brécy
	Mairie de Creully sur Seules - Services Techniques de Villiers Le Sec
	Mairie de Creully sur Seules - Cimetière de Villiers Le Sec
	Les Champignons de Normandie
Fontaine-Henry	Bibliothèque
	Ecole élémentaire
	RSI Garderie
	Mairie de Fontaine-Henry - Eglise
	Mairie de Fontaine-Henry - Cimetière
	Mairie de Fontaine-Henry - Cimetière des Moulineaux
Moulins en Bessin	Ecole
	RSI
	Camping Le Château de Martragny
	Camping Martragny
	Mairie de Moulins en Bessin - Mairie de Coulombs
	Mairie de Moulins en Bessin - Logement Communal de Coulombs
	Mairie de Moulins en Bessin - Salle Polyvalente de Martragny
	Mairie de Moulins en Bessin - Logement Communal 11 Rue de Creully, Martragny
Mairie de Moulins en Bessin - Logement Communal 16 Rue de Creully, Martragny	
Ponts sur Seules	Ecole / RSI / Garderie
	Micro-crèche Zagazouille
	Mairie de Ponts-sur-Seules - Jardin des Marettes d'Amblié
	Mairie de Ponts-sur-Seules - Salle des fêtes de Lantheuil
	Mairie de Ponts-sur-Seules - Services Techniques de Lantheuil
	Mairie de Ponts-sur-Seules - Cimetière de Tierceville

NOM ENSEIGNE	ADRESSE CONCERNEE	JUSTIFICATIFS
COOPERATIVE DE CREULLY A Creully S/Seules	5001 Les Courtes Pièces	Uniquement déchets phytosanitaires et obligation de passer par une entreprise pour leur destruction
	5010 Rue de Tierceville	
	179 La Cavée	
SARL CONCEPT AUTO M. et Mme AUMONT A Creully S/Seules	5001 La Cavée	Filière particulière
	53331 Zone Artisanale	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** l'exonération de la TEOM, pour l'année 2021, pour les assujettis à la Redevance Spéciale, la liste nominative des assujettis sera transmise par la collectivité à la DGFIP
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 22/09/2020

Application agréée E-legalite.com